

CALENDRIER DE PAIEMENTS (montant approximatif) SERVICE DE GARDE 2026-2027

Voici le calendrier des paiements à faire pour les frais de garde. Notez que le coût à payer est basé sur une fréquentation de 5 jours par semaine. Les journées pédagogiques ne sont pas incluses dans le calcul, elles vous seront facturées sur inscription seulement. La facturation s'effectue au début du mois et vous avez jusqu'à la fin du même mois pour acquitter cette somme **sauf pour les mois de décembre et de juin; ils doivent être payés en un versement le 1^{er} du mois seulement.**

Modes de paiement :

L'idéal est le paiement par Internet, c'est un choix plus rapide et sans frais supplémentaire. Vous n'avez qu'à suivre la procédure de paiement par internet en annexe.

Vous pouvez aussi payer par chèque à l'ordre du service de garde Marie-Victorin (en indiquant le numéro de dossier de 4 chiffres de votre enfant sur le chèque), il est possible de faire parvenir une série de chèques postdatés pour l'année. **Si vous avez plusieurs enfants inscrits au service de garde, vous pouvez faire qu'un chèque ou qu'un paiement Internet par famille.**

Finalement, vous pouvez payer en argent comptant en remettant directement l'argent à la technicienne pour qu'elle puisse vous fournir un reçu. Veuillez prendre note que si vous donnez l'argent à votre enfant, le service de garde n'est pas responsable si l'argent est perdu.

« Ce calendrier est donné à titre informatif et pourrait être modifié au cours de l'année. »

☺ **Enfant régulier : 10,00\$ par jour**

☺ **Enfant dîneur : 3,15 par jour**

☺ **Enfant dîneur maternelle: 3,90\$ par jour**

Périodes de facturation	Nombre de jours facturés	Régulier	Dîneur primaire	Dîneur maternelle
Août-Septembre 31 août au 30 septembre	21 jours	210,00\$	66,15\$	81,90\$
Octobre 1 ^{er} au 30 octobre	20 jours	200,00\$	63,00\$	78,00\$
Novembre 2 au 30 novembre	18 jours	180,00\$	56,70\$	70,20\$
Décembre 1 ^{er} au 18 décembre	14 jours	140,00\$	44,10\$	54,60\$
Janvier 04 au 29 janvier	18 jours	180,00\$	56,70\$	70,20\$
Février 1 ^{er} au 26 février	18 jours	180,00\$	56,70\$	70,20\$
Mars 8 au 31 mars (semaine de relâche – 1 ^{er} à 5 mars)	17 jours	170,00\$	53,55\$	66,30\$
Avril 1 ^{er} au 30 avril	21 jours	210,00\$	66,15\$	81,90\$
Mai 3 au 31 mai	18 jours	180,00\$	56,70\$	70,20\$
Juin 1 ^{er} au 23 juin	17 jours	170,00\$	53,55\$	66,30\$

